



Conseil de la Ville

Règlement RV-2004-03-05 modifiant le Règlement numéro 251-89 - Plan d'urbanisme de l'ex-Ville de Saint-Romuald

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Carte « Affectation du sol »**

La carte numéro 2 « Affectation du sol » mentionnée à l'article 2.1.1 du Règlement numéro 251-89 - Plan d'urbanisme de l'ex-Ville de Saint-Romuald est modifiée afin de remplacer une partie d'une aire d'affectation « résidentielle faible densité » et une partie d'une aire d'affectation « résidentielle moyenne densité » par une aire d'affectation « résidentielle forte densité », le tout tel qu'illustré au plan joint en annexe « A ».

Adopté le 15 novembre 2004

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Jean Marion

Jean Marion, assistant greffier

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 5 JANVIER 2005